

Communiqué de presse  
Mardi 25 septembre 2007

## Grenelle de l'Environnement

### La Fondation Nicolas Hulot propose six mesures structurantes et appelle les signataires du Pacte écologique à se mobiliser

En signant le Pacte écologique, près de 750 000 Français ont signifié leur volonté de **mettre l'écologie au centre des préoccupations politiques**. L'organisation du Grenelle de l'Environnement va dans ce sens.

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et les experts de son Comité de Veille Ecologique, membres actifs des groupes de travail du Grenelle, attendent de cet important rendez-vous des décisions à la hauteur des enjeux.

La Fondation Nicolas Hulot et ses experts associés ont choisi de concentrer leurs propositions sur **six mesures « structurantes » pour l'avenir de notre pays et de nos modes de vie**. Si elles sont adoptées au moment de la table ronde finale, **ces mesures permettront dès demain des changements majeurs pour inverser la tendance destructrice de la crise écologique** (*présentation détaillée dans le dossier de presse joint*).

**Mesure 1** - Mettre en place une contribution climat-énergie.

**Mesure 2** - Construire une économie de fonctionnalité.

**Mesure 3** - Organiser le transfert d'une part croissante des subventions agricoles européennes vers l'agriculture de qualité via la restauration collective.

**Mesure 4** - Établir un réseau écologique national.

**Mesure 5** - Mettre l'environnement au cœur de la gouvernance.

**Mesure 6** - Lancer une grande politique d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable.

En cohérence avec ses mesures, la Fondation Nicolas Hulot soutient plusieurs propositions faites par d'autres ONG environnementales – représentées par France Nature Environnement ou l'Alliance pour la Planète - (*dont les principales sont listées en annexe du dossier de presse*).

→ **À la veille du débat national sur les mesures au programme de la négociation du Grenelle, Nicolas Hulot vient d'envoyer une lettre à tous les signataires du Pacte écologique pour inviter chacun à se mobiliser, à s'informer, à participer aux débats régionaux et à devenir le porte-parole de l'urgente nécessité de la mutation écologique.**

## SOMMAIRE

### p. 2 **AVANT-PROPOS**

Donner une impulsion qui engage la mutation écologique de la société française

### p. 4 **SIX MESURES POUR UN CHANGEMENT DE CAP**

**Mesure 1** - Mettre en place une contribution climat-énergie

**Mesure 2** - Construire une économie de fonctionnalité

**Mesure 3** - Organiser le transfert d'une part croissante des subventions agricoles européennes vers l'agriculture de qualité via la restauration collective

**Mesure 4** - Établir un réseau écologique national

**Mesure 5** - Mettre l'environnement au cœur de la gouvernance

**Mesure 6** - Lancer une grande politique d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable

### p.15 **ANNEXE**

Les principales propositions des autres ONG soutenues par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

## AVANT-PROPOS

### Donner une impulsion qui engage la mutation écologique de la société française

Avec le collège des ONG qui prépare le Grenelle de l'Environnement, la Fondation Nicolas Hulot souhaite contribuer, dans l'esprit du Pacte écologique, à ce que la prise de conscience de la gravité de la crise écologique se traduise par la mise en œuvre **de décisions à la hauteur des enjeux**. Elle présente ainsi six mesures concrètes dont l'objectif est de donner **une impulsion qui engage la mutation écologique** de la société française.

**Ces six mesures concernent des secteurs clés de l'activité des hommes et des femmes de notre pays : l'énergie et la fiscalité, l'industrie et la consommation, l'agriculture et l'alimentation, la nature et l'urbanisme, les institutions et la démocratie, l'éducation et la formation.** Elles ont pour caractéristique commune d'introduire une autre logique dans le progrès humain, une logique qui tient désormais compte de l'impératif écologique. Elles sont à ce titre « **structurantes** » : **si elles sont adoptées, leurs implications provoqueront des changements profonds et des opportunités dans l'organisation économique et sociale, le fonctionnement démocratique, les manières de produire, de consommer, de se déplacer, de travailler, d'habiter le territoire et de penser notre rapport aux autres et au monde.**

Avec ces six mesures, ainsi que celles proposées par les autres ONG, la Fondation Nicolas Hulot appelle à un **changement des modes de vie individuels et collectifs**. Dans cet esprit, il ne s'agit pas seulement d'ajustements techniques ou sectoriels mais de l'amorce d'un processus de long terme pour le **ressaisissement et la métamorphose de la civilisation**, dont le Grenelle de l'Environnement peut constituer un premier levier.

### LES SIX MESURES DE LA FONDATION NICOLAS HULOT, EN BREF...

*Avec une énergie taxée pour son coût réel, c'est la colonne vertébrale d'un mode de développement énergivore qui serait modifiée pour lui substituer un modèle de sobriété compatible avec les équilibres climatiques*

**SOBRIETE. Mettre en place une contribution climat-énergie en progression régulière** pour utiliser efficacement la fiscalité contre le problème principal : le changement climatique qui menace chaque jour un peu plus l'humanité.

S'il faut, comme tout le monde s'accorde à le dire, diminuer par quatre nos émissions de gaz à effet de serre, la vérité impose de frapper fort pour réduire massivement le recours aux combustibles fossiles dans tous les usages et, plus largement, pour faire baisser la consommation énergétique. Cette mesure favoriserait en même temps les économies d'énergie, l'innovation pour une meilleure efficacité énergétique et le développement des sources renouvelables. Appliquée de manière différenciée selon les secteurs d'activité, elle s'accompagnerait de dispositifs qui la rendent soutenable socialement.

*Avec une nouvelle économie de ce type, c'est la logique d'un système orienté vers l'obsolescence des productions et vers une consommation individuelle appelée à se renouveler sans cesse qui se trouverait interrompue sans compromettre la satisfaction des besoins*

**DURABILITE. Construire une économie de fonctionnalité** afin de découpler la production de richesses de la consommation de matières et d'énergie pour en finir avec l'ère du tout jetable et ses conséquences désastreuses.

La production industrielle serait orientée vers des biens fabriqués pour durer (éco-conception). La vente (ou la location) de l'usage et de la fonction d'un bien se substituerait ainsi à la vente du bien lui-même. Le service fourni l'emporterait alors sur l'appropriation de biens dont l'accumulation infinie épuise les ressources et multiplie déchets et pollutions.

*Avec le soutien apporté aux systèmes durables de production agricole, c'est l'alimentation saine et diversifiée qui l'emporterait sur la nourriture industrielle et standardisée, les circuits courts sur les transports longue distance, les emplois locaux sur les grandes filières de commercialisation...*

*Avec cette nouvelle approche contraire à une artificialisation progressive, c'est la nature et le respect de sa diversité qui entrent dans l'aménagement du territoire pour préserver la gratuité des services élémentaires rendus par les écosystèmes.*

*Avec cette mise à niveau des responsabilités, c'est donner un coup d'accélérateur à la diffusion de l'impératif écologique dans les institutions, l'action publique, les décisions entrepreneuriales et les pratiques citoyennes.*

*Avec cette entreprise d'éco-alphabétisation généralisée, c'est un effort de modification culturelle de la perception du milieu de vie, du rapport aux équilibres et aux ressources naturelles et des valeurs qui fondent les activités humaines qu'il s'agit d'assurer.*

**QUALITE. Organiser le transfert d'une part croissante des subventions agricoles européennes vers l'agriculture de qualité (biologique, fermière, labellisée).**

Dans un premier temps : par la vente sous contrat de produits alimentaires à la restauration collective (cantines scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, restaurants d'entreprises...).

L'objectif est d'ouvrir un marché rémunérateur, stable et de proximité aux agriculteurs respectueux de l'environnement. De leur côté, les consommateurs profiteraient d'une meilleure alimentation avec des prix de repas inchangés.

**PROTECTION. Établir un réseau écologique national** reliant les espaces naturels protégés pour établir une continuité entre tous les milieux qui abritent la biodiversité.

Il s'agit de garantir ainsi leurs fonctions écologiques d'échange et de dispersion entre espèces animales et végétales.

Ces corridors de la vie seraient dotés de droits opposables aux projets d'aménagement, d'infrastructure et d'urbanisme, qu'ils soient publics, privés, collectifs ou individuels.

**RESPONSABILISATION. Mettre l'environnement au cœur de la gouvernance** pour adapter les institutions, les entreprises et le fonctionnement de notre démocratie aux nouveaux défis de l'époque.

Au moyen de toute une série d'outils - de la systématisation des procédures de démocratie participative, à la réforme du Conseil économique et social, au renforcement de la loi sur l'obligation d'information des entreprises ou encore à la valorisation du travail d'expertise -, il s'agirait de placer les « décideurs » en situation de responsabilité quant à l'intégration de la problématique écologique dans leurs sphères respectives.

**EDUCATION. Lancer une grande politique d'éducation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable** à tous les niveaux du système éducatif, dans l'ensemble des formations professionnelles et en direction de l'opinion publique en général pour engager la prise de conscience de chacun sur la nécessité des changements. Sans cette imprégnation en profondeur, dès les bancs de l'école, aucune modification des consciences et des comportements, aucune mobilisation pour des changements structurels ne sera possible.

## LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DES AUTRES ONG, SOUTENUES PAR LA FONDATION

Les autres participants au collège associatif au sein des groupes de travail du Grenelle de l'Environnement – représentés par France Nature Environnement ou par l'Alliance pour la planète – ont fait un certain nombre de propositions avec lesquelles la Fondation Nicolas Hulot a de nombreuses convergences (présentées en annexe).

## SIX MESURES POUR UN CHANGEMENT DE CAP

Ces six mesures ont été portées, pendant la première phase du Grenelle de l'Environnement, par les experts de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

### Mesure 1 - Mettre en place une contribution climat-énergie

**Expert référent groupe de travail n°1** - Alain Grandjean (membre du Comité de Veille Ecologique) : Economiste consultant.

#### Objectif

Mettre en œuvre une contribution fiscale climat-énergie pour réduire fortement les consommations d'énergie afin de parvenir à une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre (facteur 4) à l'horizon 2050, et d'anticiper la crise énergétique avec la pénurie qui s'annonce.

#### Descriptif de la mesure

**Le principe de la contribution climat-énergie est de donner un « signal prix » sur le long terme aux acteurs de la société française** (entreprises, administrations, collectivités territoriales, ménages, associations) les incitant, par une hausse régulière et programmée du coût de l'énergie, à baisser leur consommation d'énergie, principalement celle en provenance des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz), principaux responsables de l'aggravation de l'effet de serre.

- **La contribution climat-énergie est calculée à la fois sur le contenu carbone des énergies et sur la quantité d'énergie consommée.** Elle est différenciée par secteur (transport, logement, électricité...) pour prendre en compte la contribution de chacun au réchauffement climatique.
- **Elle augmente régulièrement et progressivement chaque année jusqu'à ce que l'objectif du facteur 4 soit atteint.**

La contribution climat-énergie vise clairement à renchérir le prix de l'énergie pour que sa consommation et donc ses effets sur le climat diminuent :

- On peut imaginer un modèle de croissance où, par exemple, le prix du litre d'essence augmente de 3 centimes par an, ce qui donnerait, à l'horizon 2020, une hausse d'environ 40 centimes par litre.

**Elle est indissociable de mesures d'accompagnement structurelles et ponctuelles** pour les secteurs d'activité qui se trouveraient fortement pénalisés (comme les entreprises de transport) et pour les catégories sociales les plus touchées par l'augmentation du prix du gaz, du fioul et de l'essence (programme d'isolation thermique des logements, aide à l'achat de véhicules sobres et aux économies d'énergie, soutien aux énergies renouvelables...). **La mise en place de cette contribution amènera la réduction de certaines recettes fiscales (comme la TIPP) mais elle apportera aussi de nouvelles ressources** qui seront utilisées pour financer les mesures d'accompagnement et accompagner la transition vers une société moins consommatrice d'énergie.

Des mesures économiques peuvent être aussi envisagées, comme l'utilisation d'une partie du produit de la taxe pour réduire d'autres charges fiscales, comme celles sur le travail.

## Principes clés

### Une contribution sur le long terme :

Il s'agit de permettre aux acteurs de la société française d'avoir le temps de s'adapter à la hausse du prix de l'énergie en privilégiant le plus tôt possible dans leurs choix quotidiens les solutions énergétiquement sobres (achat de véhicules et d'appareils électroménagers sobres, isolation des logements, process industriels...). Sans cela, du fait de la raréfaction des énergies fossiles, l'ajustement du prix de l'énergie par le marché se fera par à-coups successifs. Cela se manifestera par des hausses brutales de la facture énergétique des acteurs (comme lors des chocs pétroliers des années 70) non compensables immédiatement, car les stratégies d'adaptation à une énergie chère prennent du temps. Les ménages ne renouvellent pas tous les ans leurs appareils électroménagers ou leur voiture, l'aménagement du territoire ou la construction d'infrastructures se font sur le long terme.

### Une contribution qui augmente progressivement :

La contribution aura un niveau très bas la première année puis augmentera progressivement afin qu'il n'y ait pas d'impact social lourd. Cette progressivité du niveau de la contribution laisse le temps à la mise en œuvre de mesures d'adaptation de la société à une moindre présence de l'énergie. Ainsi, pendant que la contribution augmente, la consommation d'énergie diminue et la facture énergétique reste la même.

## Zoom sur un exemple concret

**L'essence** Pour un ménage qui utilise un véhicule sur une distance de 13 000 km par an (ce qui correspond à la moyenne française), la facture d'essence annuelle s'élève aujourd'hui à environ 1 350 euros.

- En 2020, compte tenu de la mise en place de la contribution climat-énergie, à niveau de déplacement constant et à prix de l'énergie constant, sa facture s'élèvera à 1 790 euros :

**Si ce ménage anticipe cette hausse et choisit de remplacer sa voiture par un modèle d'un tiers plus sobre** (on passe ainsi d'une moyenne de 7,47 litres au 100 en 2007 à 5,5 litres, ce qui est tout à fait réaliste au regard des capacités de l'industrie automobile de concevoir des modèles plus économes), **le ménage réalise une économie de 470 € par an** par rapport au cas où il ne change pas de modèle (facture 2020 = 1 320 €). Le gain par rapport à 2008 est quant à lui de 30 euros.

**Le gaz** Un ménage moyen consomme environ 23 260 kWh/an de gaz (chauffage, eau chaude et cuisson). À ce niveau de consommation, sa facture avoisine les 900 euros.

- En 2020, à niveau de consommation constante, et à prix de l'énergie constant, compte tenu de la mise en place de la contribution climat-énergie, sa facture sera d'environ 1600 euros.

**Si ce ménage effectue des travaux d'isolation et améliore de 40% la performance énergétique de son logement, il économisera environ 700 euros par an.** Le gain par rapport à 2008 est quant à lui de 40 euros (facture 2020 si sobriété = 860€).

## Mesure 2 - Promouvoir une économie de fonctionnalité

**Expert référent** - Dominique Bourg (membre du Comité de Veille Ecologique) : Philosophe, professeur des universités, directeur de l'Institut des politiques territoriales et de l'environnement humain (IPTEH), faculté des géosciences et de l'environnement, université de Lausanne, Suisse.

### Objectif

- **Passer d'une économie basée sur la multiplication de la production de biens et leur obsolescence, à une économie de fonctionnalité**, fondée sur la durée des biens en privilégiant leur usage ou leur fonction plutôt que leur appropriation et leur renouvellement.
- **Il s'agit de parvenir ainsi à un système où la vente (ou la location) de l'usage ou de la fonction d'un bien se substitue à la vente du bien lui-même, au même titre qu'un service.** Un système où, par conséquent, l'industrie s'assigne de concevoir et de produire des biens pour qu'ils durent.

### Descriptif de la mesure

- **Identifier au sein d'un comité de pilotage les clés du succès d'un tel changement de modèle économique** : procédures, mesures d'incitation, procédés de fabrication, besoins en recherche-développement, contraintes de marché, prévention des effets pervers potentiels...
- **Constituer immédiatement un groupe de travail entre pouvoirs publics et industriels** pour identifier les secteurs industriels et les filières susceptibles de basculer vers un système où la vente du service rendu par le bien peut remplacer progressivement la vente de ce bien.
- **Engager un processus de négociation européen** sur la mise en oeuvre de ce nouveau concept à l'échelle continentale.

### Principes clés

**Notre système de production est engagé dans une voie insoutenable, du fait qu'il s'appuie sur un flux grandissant de matières et d'énergie, alors que les ressources se raréfient et que la consommation énergétique doit baisser.**

Le modèle productif du tout jetable, de l'usage unique des produits, des incessantes nouvelles versions d'un même objet n'a pas d'avenir.

- Le caractère durable d'un bien, sa pérennité, son entretien, sa réutilisation, son recyclage, sa valorisation deviennent au contraire une nécessité.
- Le recentrage des produits sur leur usage et leur fonction n'hypothèque pas les besoins des consommateurs. Ils sont seulement satisfaits autrement.
- L'activité économique n'est pas compromise. Seulement, la création de richesses est découplée de la consommation de matières et d'énergie.

**Une économie de fonctionnalité permet aussi :**

- D'encourager l'innovation pour une meilleure éco-conception des productions.
- D'ouvrir de nouveaux champs pour des emplois de proximité non délocalisables (maintenance, réparation...)
- De responsabiliser le producteur dans la gestion du cycle de vie de son produit.
- D'offrir au consommateur des prix d'usage compétitifs par rapport à une situation où il doit acheter le bien lui-même.

**Zoom sur un exemple concret**

L'actualité offre une bonne illustration de l'économie de fonctionnalité : les systèmes de location de vélos mis récemment en place à Paris, Lyon ou Bordeaux permettent à l'utilisateur d'accéder facilement à un moyen de transport sans devoir acheter une bicyclette, l'entretenir, la réparer et la garer. L'usage de l'objet est ici clairement privilégié sur sa possession, pour le meilleur profit des individus et de la collectivité.



## Mesure 3 - Organiser le transfert d'une part croissante des subventions agricoles européennes vers l'agriculture de qualité

**Expert référent - groupe de travail n°4** - Marc Dufumier (membre du Comité de Veille Ecologique) : Agronome, Professeur à l'Institut national de Paris Grignon (INA P-G).

### Objectif

Ouvrir un marché à l'agriculture biologique, et plus généralement à toutes les formes d'agriculture respectueuses de l'environnement et de la santé humaine, en permettant aux agriculteurs d'être rémunérés pour la qualité de leur production. Interrompre en même temps la dégradation des terres et des eaux sous l'impact des pratiques agricoles intensives.

### Descriptif de la mesure

Transférer une part croissante des subventions du premier pilier de la Politique agricole commune aux agriculteurs qui respectent le plus l'environnement, via la vente sous contrat (cahiers des charges) de produits de qualité (produits bio, productions fermières, labellisées et d'appellation d'origine contrôlée) et de proximité à la restauration collective (cantines, hôpitaux, maisons de retraite, restaurants d'entreprises, restaurants caritatifs...) qui assure 10 millions de repas par jour.

La faisabilité de cette mesure suppose :

- **Que le gouvernement français plafonne le montant des subventions directes (DPU)** actuellement octroyées aux agriculteurs les plus aisés (plafonnement par actif et par hectare) et fasse donc pleinement valoir son droit aux 20% de modulation facultative et aux 10% de transfert dans le cadre de l'article 69 du règlement CE n° 1782/2003.
- **Que les montants ainsi dégagés soient transférés aux institutions et organismes ayant la tutelle de la restauration collective**, sous condition d'un cahier des charges de qualité et de proximité préalablement négocié localement entre les diverses parties concernées : mairies ou conseils régionaux, associations de parents d'élèves ou comités d'entreprises, syndicats et associations de producteurs, associations environnementales, etc.
- **Que le gouvernement mette à profit le « bilan de santé » de la PAC pour demander une augmentation du taux de modulation obligatoire** afin que soient dégagées les ressources nécessaires à de tels transferts via la restauration collective (période 2008 / 2013). Un transfert à hauteur de 15% marquerait une évolution importante et un signal fort vers une anticipation de la réforme de la PAC prévue pour 2013.

### Principes clés

Stimulés par des prix rémunérateurs, stables et incitatifs, les agriculteurs pourront mettre en œuvre des systèmes de production favorables au développement durable et à la santé publique puisqu'ils en auront les moyens : sélection fermière, rotations de cultures, assolements diversifiés, associations agriculture-élevage, moindre consommation d'engrais de synthèse, de carburants et de produits agrochimiques, transformation des produits à la ferme, circuits courts, etc.

**Cette mesure présente les avantages suivants :**

- Promotion d'un type d'agriculture qui préserve le milieu naturel (qualité des sols, des cours d'eau et des nappes phréatiques) et les équilibres climatiques.
- Relocalisation de l'agriculture sur ses « terroirs », encouragement au développement des exploitations (polyculture et maraîchage), à l'emploi local et au développement social des territoires ruraux.
- Production d'une alimentation de qualité et diversifiée favorable à la santé publique et aux populations défavorisées qui ont recours à la restauration collective, sans augmentation du prix du repas.
- Aide à tous les circuits courts de commercialisation déjà en émergence (AMAP, centrales d'achat bio, etc.) pour éviter l'importation de produits en provenance de régions lointaines.
- Mise en concurrence d'un système d'approvisionnement de proximité avec les filières de commercialisation actuellement en position d'oligopoles, à l'origine de la demande croissante en produits standards.
- Réduction progressive de notre déficit en protéines végétales et diminution de nos importations de protéagineux ainsi que de nos importations de pétrole pour la consommation de carburants ou la fabrication d'engrais azotés.
- Rapprochement des producteurs agricoles des consommateurs via les associations de parents d'élèves, les comités d'entreprises, etc., à qui il sera demandé de participer à la définition des cahiers des charges.

**Zoom sur un exemple concret**

Ce transfert sera dans un premier temps conduit vers la restauration collective des écoles primaires, dans le cadre d'un vaste programme national d'éducation au goût, avec le concours des collectivités et des communautés de communes.

Ainsi, un enfant qui fréquente la cantine de son école se verra offrir une nourriture diversifiée de qualité, en provenance de producteurs de proximité, pour un prix de repas inchangé.

## Mesure 4 - Établir un réseau écologique national

**Expert référent - groupe de travail n°2** - Jean-Jacques Blanchon : Biologiste et écologue, chargé de mission à la Fondation Nicolas Hulot.

### Objectif

- **Faire entrer la nature dans l'aménagement du territoire en créant un réseau écologique national qui relie les espaces naturels et protégés entre eux** en vue d'établir une continuité entre tous les milieux qui abritent la biodiversité et qui composent les paysages.
- **Garantir ainsi les fonctions écologiques de ces territoires**, nécessaires à l'avenir de l'humanité.
- **Donner à la biodiversité une valeur en dotant ce réseau de droits opposables** intégrés dans les documents d'engagement réciproque (Etat-régions et collectivités) et dans tous les projets (publics, privés, individuels et collectifs), outils ou documents d'aménagement et d'urbanisme.

### Descriptif de la mesure

**La mise en place d'un réseau écologique concerne la métropole et les DOM-TOM, sur les domaines terrestre, littoral et marin.** Il crée une « trame verte et bleue » qui instaure des « corridors écologiques », véritables *chemins de la vie*, rétablissant les capacités de dispersion et d'échange entre les espèces animales et végétales. S'opposant ainsi à l'érosion de la biodiversité, il permet l'exploitation durable des ressources naturelles.

**Il s'appuiera sur :**

- **Un réseau d'aires protégées terrestres et marines**, représentatif de la biodiversité des différents milieux, espèces et écosystèmes (parcs nationaux, réserves naturelles, aires marines protégées, sites du Conservatoire de l'espace littoral...), qui doit être renforcé.
- **Un réseau opérationnel de sites Natura 2000**, intégré dans les politiques de développement local .
- **Des corridors écologiques fonctionnels et vides d'obstacles** reliant tous les espaces protégés à la trame paysagère des territoires.

**Cette nouvelle approche du patrimoine naturel s'appliquera à l'ensemble du territoire français**, villes, terres cultivées et espaces ruraux, grandes infrastructures (routes et autoroutes, voies navigables, ports et aéroports...), ainsi qu'aux particuliers. Le maintien des continuités végétales et de la biodiversité devront ainsi devenir la règle de tout projet de loi ou d'aménagement et faire l'objet d'une évaluation préalable. Aucun projet d'urbanisme, quel qu'il soit, ne sera recevable s'il n'est pas accompagné d'une analyse de ses impacts en termes de biodiversité et de changement d'usage des terres. La création du réseau écologique national implique une nouvelle manière de prendre en compte la nature dans l'aménagement du territoire.

**Négocié régionalement et localement, le réseau écologique national devra être adopté par le Parlement.**

**L'Etat se dotera d'une Agence de la nature, avec des délégations ou des filiales régionales bénéficiant d'une large autonomie et intégrant les collectivités territoriales.** Elle aura pour mission de coordonner la création et la gestion des espaces naturels (sans en assurer directement la gestion), d'assurer le suivi de la stratégie nationale de la biodiversité, de définir et d'accompagner la mise en place du réseau écologique national.

Assurant le reporting permanent de l'avancement des politiques publiques, de l'état de santé de la nature et des écosystèmes en s'appuyant sur les organes et les réseaux d'expertise (IFB, MNHN, IFEN, ONF, ONCFS, PNF, RNF...<sup>1</sup>), l'Agence contribuera aussi à renforcer le rôle et les moyens des collectivités territoriales dans le prolongement de leurs compétences.

### Principes clés

- **L'altération des milieux et des paysages due au mode de développement de nos sociétés réduit les capacités de déplacement, de dispersion et d'échange entre les espèces animales et végétales.** Elle provoque l'extinction des espèces rares ou spécialisées, l'augmentation des espèces généralistes, l'érosion génétique, le dérèglement et la fragilisation des écosystèmes.
- **L'érosion de la biodiversité fait peser un risque économique sur la société.** Elle menace d'affaiblir et d'interrompre la chaîne de biens et de services « gratuits » que les écosystèmes offrent à l'humanité, aussi élémentaires et vitaux que l'approvisionnement en eau potable, la pollinisation, l'épuration des eaux et de l'air, la protection contre les catastrophes naturelles, la préservation des sols... La préservation des services écologiques vitaux nécessite donc de maîtriser l'artificialisation et le changement d'usage des sols, de mettre fin à la fragmentation des espaces naturels, à la rupture des continuités végétales, à terre comme entre la terre et la mer.

### Zoom sur un exemple concret

**Toute création d'immeuble devra se faire sans perte nette de biodiversité et sans rupture des continuités végétales.** Cela concourra au développement de nouvelles formes architecturales, avec l'utilisation des murs, des terrasses et des toits. L'imperméabilisation des sols sera interrompue.

**Du concept « la nature dans la ville » (avec le développement des parcs et jardins), on passera à celui de « la ville dans la nature » avec la création de liens entre le tissu urbain et le monde vivant.** Il s'agit de rompre avec la péri urbanisation, de privilégier des formes d'habitats densifiées, noyées dans la nature et tissant des corridors écologiques avec les paysages naturels et ruraux.

<sup>1</sup> IFB : Institut Français de la Biodiversité, MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle, IFEN : Institut Français de l'Environnement, ONF : Office National des Forêt, ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, PNF : Parcs Nationaux de France, RNF : Réserves Nationales de France.

## Mesure 5 - Mettre l'environnement au cœur de la gouvernance

**Expert référent - groupe de travail n°5** - Thierry Libaert (membre du Comité de Veille Ecologique) : Maître de conférences à l'IEP Paris et à l'Université Paris 4, Directeur scientifique de l'Observatoire international des Crises.

### Objectif

- Adapter l'organisation de l'Etat aux défis environnementaux.
- Introduire la dimension du développement durable au sein des institutions et au cœur des lieux de décision.
- Modifier les instruments de la comptabilité nationale.
- Nourrir le débat public et la démocratie avec les enjeux écologiques.

### Descriptif de la mesure

Il s'agit en l'occurrence d'un ensemble de mesures. Celles-ci s'inscrivent autour de trois axes :

#### 1) Un axe institutionnel

- **Réforme du Conseil économique et social** en intégrant dans sa composition des représentants du monde associatif et en systématisant son rôle d'analyse au regard des indicateurs de développement durable.
- **Systématisation des procédures de démocratie participative** sous l'égide de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) pour toutes les décisions engageant des choix majeurs de développement, d'équipement, d'infrastructures, de politique industrielle et agricole, d'aménagement du territoire, d'urbanisme...
- **Création d'un dispositif d'indicateurs du développement durable**, mesurant les stocks plutôt que les flux, les externalités écologiques et les données d'ordre qualitatif.
- **Mise en place d'une Commission parlementaire** en charge du développement durable à l'Assemblée nationale et au Sénat.

#### 2) Un axe concernant les entreprises

- Renforcement de la loi sur l'obligation d'information des entreprises sur les impacts environnementaux de leurs activités (loi NRE).
- Extension du droit d'alerte des salariés aux risques liés à la dégradation de l'environnement.
- Désignation d'un responsable climat au sein des grandes entreprises.

#### 3) Un axe expertise

- Coordination et intégration des organismes de prévision et de prospective par le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- Réforme de l'Académie des sciences en y intégrant les sciences humaines et en y revalorisant le pôle écologie.
- Renforcement du rôle de l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) et garantie sur son indépendance.

### Principes clés

- Donner aux autorités politiques les moyens d'impulser l'action publique selon la priorité que constitue le développement durable.
- Introduire une vision de long terme pour les choix politiques alors qu'ils sont trop souvent déterminés par le court terme.
- Mobiliser la société dans le débat public dans la mesure où la participation de la société est un déterminant majeur de l'acceptabilité d'une politique de développement durable

### Zoom sur un exemple concret

Un projet de loi instaurant une nouvelle mesure fiscale sur l'énergie ou la consommation serait précédé par un débat public confié à la Commission nationale du débat public (CNDP), laquelle recourrait à des panels de citoyens, conférences ou jurys de citoyens – dûment informés et formés par des communications d'experts – qui rendraient leur délibération sur le sujet et à des débats ouverts, faisant remonter les propositions des différents acteurs.

Le choix final appartiendrait au politique, mais celui-ci serait dans l'obligation de justifier et d'argumenter publiquement sa décision par rapport aux conclusions du panel de citoyens et aux propositions du débat ouvert.

## Mesure 6 - Lancer une grande politique d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'écologie et au développement durable

Expert référent - groupe de travail n°6 - Jean-Pierre Le Danff : chargé de mission à la Fondation Nicolas Hulot.

### Objectif

- Fournir à chaque élève un socle commun de connaissance en écologie et en développement durable.
- Aider les Français à intégrer ces domaines dans leur culture au même titre que la maîtrise du Français ou le sens civique afin que les changements de comportement soient pleinement assumés par les individus.

### Descriptif de la mesure

- Intégration interdisciplinaire des principes de l'écologie et du développement durable dans l'ensemble des enseignements du système éducatif français : primaire, lycée, universités, grandes écoles.
- Introduction systématique de cette dimension dans les formations professionnelles et techniques, continues ou diplômantes.
- Mise en œuvre de campagnes nationales de communication et de sensibilisation visant à « éco-alphabétiser » l'opinion.
- Réforme du Bureau de vérification de la publicité afin que les campagnes publicitaires ne viennent pas contredire l'effort d'éducation.

### Principes clés

Les enquêtes d'opinion de ces dernières années le montrent régulièrement : **les Français se disent très majoritairement préoccupés par les questions d'environnement. Toutefois, lorsqu'on les questionne sur les implications qu'ils en tirent à titre individuel dans leur comportement au quotidien, les chiffres baissent.**

Sachant que, hormis la contrainte, tout passage à l'action nécessite au préalable un niveau profond de conscience et de motivation ; sachant que la gravité de la crise écologique à laquelle nos sociétés sont actuellement confrontées oblige à des modifications d'habitude et de comportements rapides et à très grande échelle, le lancement d'un véritable « Plan Marshall » d'éducation, de sensibilisation et de formation des Français à l'écologie et au développement durable s'impose.

**Il n'est plus acceptable d'éduquer, d'informer et de former comme s'il n'y avait pas d'urgence planétaire qui conditionne le devenir de tout enseignement.** Il n'est plus acceptable de laisser les décideurs et les acteurs intervenir sur les écosystèmes sans qu'ils disposent de connaissances de base sur leur fonctionnement et les conséquences de leurs décisions.

### Zoom sur un exemple concret

L'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les collèges et lycées intégrerait l'importance du rôle de la biodiversité dans l'édification ou l'effondrement des civilisations.

## ANNEXE

### Les principales propositions des autres ONG soutenues par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Les autres participants au collège associatif au sein des groupes de travail du Grenelle de l'Environnement – représentés par France Nature Environnement ou par l'Alliance pour la Planète – ont fait un certain nombre de propositions avec lesquelles la Fondation Nicolas Hulot a de nombreuses convergences.

→ La Fondation soutient plus spécifiquement celles qui lui paraissent les plus importantes et qui entrent en cohérence avec ses six mesures.

Certaines de ces propositions n'ont cependant pas été débattues par l'ensemble des experts associés de la Fondation Nicolas Hulot dans le cadre du Comité de Veille Ecologique. Toutes ne recueillent donc pas nécessairement leur assentiment, à la différence des six mesures que la Fondation propose.

Par ailleurs, dès que l'ensemble des propositions des groupes de travail du Grenelle de l'Environnement sera arrêté, la Fondation Nicolas Hulot fera également connaître les mesures qu'elle soutient parmi celles que les autres collèges (Etat, collectivités territoriales, organisations professionnelles, syndicats) proposent.

#### OGM

- Abrogation de la loi de 1992 et adoption d'une loi de transposition qui réglemente toute culture d'OGM en plein champ et qui puisse les interdire en milieu ouvert tant que l'absence de risque n'aura pas été scientifiquement et contradictoirement démontrée et tant que leur intérêt économique n'aura pas été démocratiquement établi.
- Soumission du projet de loi à référendum.
- Suspension des essais en plein champ avant l'adoption de la nouvelle loi.

#### PESTICIDES

- Réduction du recours aux pesticides de 25 à 50 % d'ici 2012, appuyée sur des cahiers de charges de production intégrée par filières.
- Taxation dissuasive immédiate des produits les plus dangereux listés dans le Plan de réduction des risques liés aux pesticides (PIRRP), redistribution du produit de la taxe aux systèmes de production agricole durable.

#### AGRICULTURE DURABLE

- Fixation d'un objectif de consacrer 10 % de la surface agricole utile à l'agriculture biologique d'ici 2012.
- Encadrement de la production d'agrocarburants industriels par des cahiers des charges environnementaux évaluant leur écobilan, crédits de recherche consacrés aux agrocarburants qui n'utilisent pas les cultures alimentaires.

#### BATIMENT

- Mise en oeuvre d'un plan national massif d'économie d'énergie dans les secteurs résidentiels et tertiaires (public et privé) : travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments anciens et nouvelle réglementation thermique dans les constructions neuves, accompagnés d'un programme de formation professionnelle et d'outils financiers et fiscaux ad hoc.
- Objectifs : renforcement de la réglementation thermique, avec l'objectif de 50kWh/m<sup>2</sup>/an en 2013 et une diminution de 20% de la réglementation thermique 2010 par rapport à celle de 2005, mise en place d'une réglementation en 2013 sur le bâti ancien à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les rénovations lourdes accompagnée de programmes incitatifs pour anticiper la réglementation.



## TRANSPORT

- Vignette annuelle bonus-malus pour les véhicules particuliers (contribution pour les véhicules fortement émetteurs de gaz à effet de serre, prime pour les véhicules les moins émetteurs).
- Baisse de la limite de vitesse autorisée de 10 km/h pour tous les véhicules et engagement au niveau des constructeurs européens d'une politique de bridage des moteurs en deçà de la limite de vitesse autorisée.
- Eco-redevance sur le transport routier de marchandises avec affectation de la recette aux modes de transports économes en carbone.
- Taxation alourdie du kérozène sur les vols intérieurs concurrentiels au train.
- Engagement pour une politique européenne de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à 120 grammes par km et par véhicule en moyenne d'ici 2012.

## ENERGIE

- Suspension du décret autorisant le réacteur de troisième génération EPR en attendant l'ouverture et les conclusions d'un débat national de grande ampleur sur l'avenir du nucléaire dans le cadre d'une politique globale et soutenable de l'énergie.
- Développement massif des filières d'énergies renouvelables, en encourageant la recherche, la production décentralisée et la consommation de proximité.
- Élargissement d'un dispositif « étiquette énergie » et « étiquette carbone » à l'ensemble des appareils électroménagers et mise en place d'une réglementation permettant de supprimer progressivement les appareils énergivores (ampoules à incandescence, systèmes de veille...).

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Arrêt de tout financement public des projets autoroutiers et aéroportuaires qui concourent à l'augmentation du trafic, à l'augmentation de la consommation d'énergie et à l'érosion de la biodiversité.
- Financement des modes de transport sobres en carbone, alternatifs à la route et à l'aérien (ferroviaire, fluvial, maritime, combiné).
- Encouragement aux modes de déplacements urbains « doux » (marche, vélo, transports collectifs).
- Plans climats territoriaux et biodiversité s'imposant aux documents d'urbanisme et d'aménagement.

## BIODIVERSITE

- Plan de conservation ou de restauration des espèces les plus menacées en métropole et en outre-mer.
- Création d'un mécanisme international d'expertise scientifique (IMOSEB) en biodiversité.

## OUTRE-MER

- Intégration de la biodiversité dans les politiques et les instruments financiers de l'UE en faveur des collectivités d'outre-mer.
- Création de nouvelles aires protégées sur les espaces à forts enjeux de biodiversité en outre-mer.

## OCEANS-PECHE

- Création d'aires marines protégées à hauteur de 20 % des eaux territoriales, y compris en outre-mer, d'ici 2020.
- Mise en œuvre d'une gestion éco-systémique des pêches, en particulier par les droits d'accès ou les quotas.
- Plan d'urgence d'adaptation socio-économique de la filière pêche.

## EAU DOUCE

- Développer les techniques d'usage de l'eau assurant un rendement maximum de la ressource.
- Mise en place d'une tarification incitative à l'économie de la consommation d'eau.
- Mise en place d'un instrument de maîtrise foncière dédié à la restauration des fonctions écologiques des fleuves et rivières (périmètres de captage, zone d'expansion des crues...).

## **AIR**

- Nouvelle loi sur la qualité de l'air s'engageant sur des objectifs chiffrés de baisse des émissions polluantes.

## **DECHETS**

- Développement des filières de valorisation matière (recyclage, récupération, compostage, méthanisation).
- Eco-contribution sur les déchets ménagers modulée en fonction du poids des déchets produits par les ménages.
- Moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs pour favoriser l'émergence en amont d'une politique de traitement et de valorisation des déchets.

## **INSTITUTIONS-GOUVERNANCE**

- Loi instituant le dialogue environnemental à tous les niveaux de la vie économique et institutionnelle, intégrant et officialisant le partenariat des associations environnementales.
- Statut de reconnaissance et de protection des lanceurs d'alerte environnementale dans les entreprises et les institutions.
- Renforcement de l'information sur l'impact environnemental et social de l'activité des entreprises dans le rapport financier annuel de celles-ci (loi NRE).

## **MODE DE DEVELOPPEMENT**

- Mise en place d'un système d'éco-contribution généralisée (dit de responsabilité élargie des producteurs et des consommateurs) payée par le producteur en fonction de l'impact de son produit sur l'environnement (matières, énergie, déchets, pollution...) afin de rendre un produit non polluant moins cher qu'un produit polluant et d'orienter l'achat du consommateur vers des produits moins préjudiciables pour l'environnement. Cette éco-contribution (visible à l'achat par étiquetage) servirait à financer des mesures d'accompagnement aux entreprises pour favoriser l'évolution de leurs modes de production.
- Création d'un dispositif d'indicateur(s) du développement durable parallèle au PIB.
- Eco-conditionnalité de l'aide publique à la recherche et à l'innovation industrielle et redéploiement de crédits de recherche significatifs vers l'écologie et le développement durable.
- Réforme de la régulation de la publicité avec un encadrement conforme aux principes du développement durable et une participation des associations de consommateurs et de défense de l'environnement au BVP.

## **COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

- Refonte des accords ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) pour garantir la disponibilité et l'accès aux ressources des pays du sud.
- Eco-conditionnalité de l'aide française au développement.
- Orientation des financements publics vers la gestion durable des forêts primaires et financement de l'arrêt de la déforestation afin de passer d'une logique d'exploitation à une logique de protection.